

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 31 MAI 2022, À 18 H 30

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-140

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT À USAGE INDUSTRIEL SITUÉ AU 11825, AVENUE J.-J.-JOUBERT, SUR LE LOT 1 075 849, AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT POUR CET ÉTABLISSEMENT – DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mai 2022, le premier projet de résolution numéro PP-140, lequel porte le titre ci dessus mentionné.

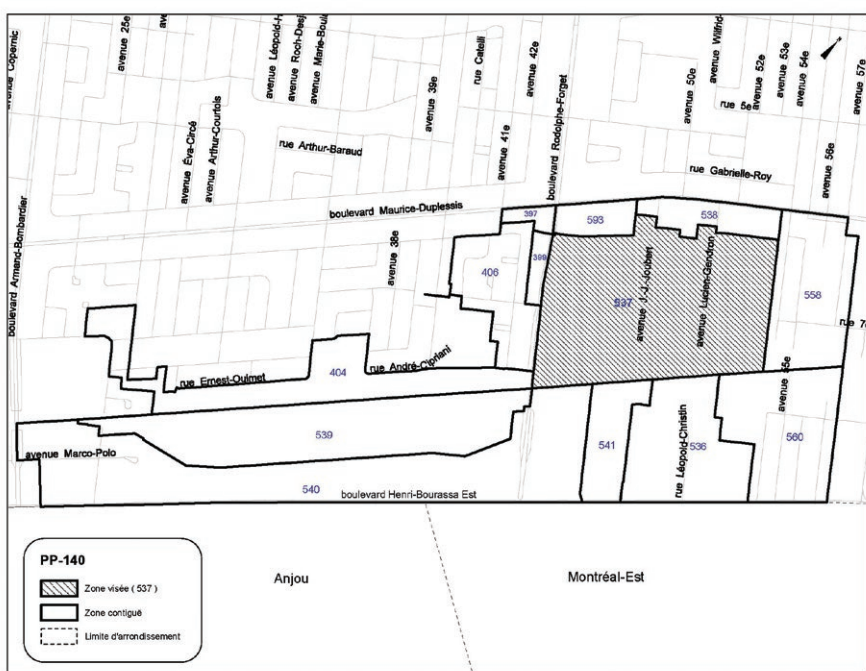
QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique de consultation **le mardi 31 mai 2022 à compter de 18 h 30 à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise l'agrandissement du bâtiment d'une superficie de 975 mètres carrés, construit en marge latérale gauche, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 537. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéro 397, 399, 404, 406, 536, 538, 539, 540 541, 558, 560 et 593 telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.



Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.

QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 10 mai 2022

Le secrétaire d'arrondissement

Me Joseph Araj

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante: montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles